

Fiche Changement de destination (zones A et N)

Nom de la commune : Godewaersvelde

N° de fiche :

Date de rédaction : Juillet 2025

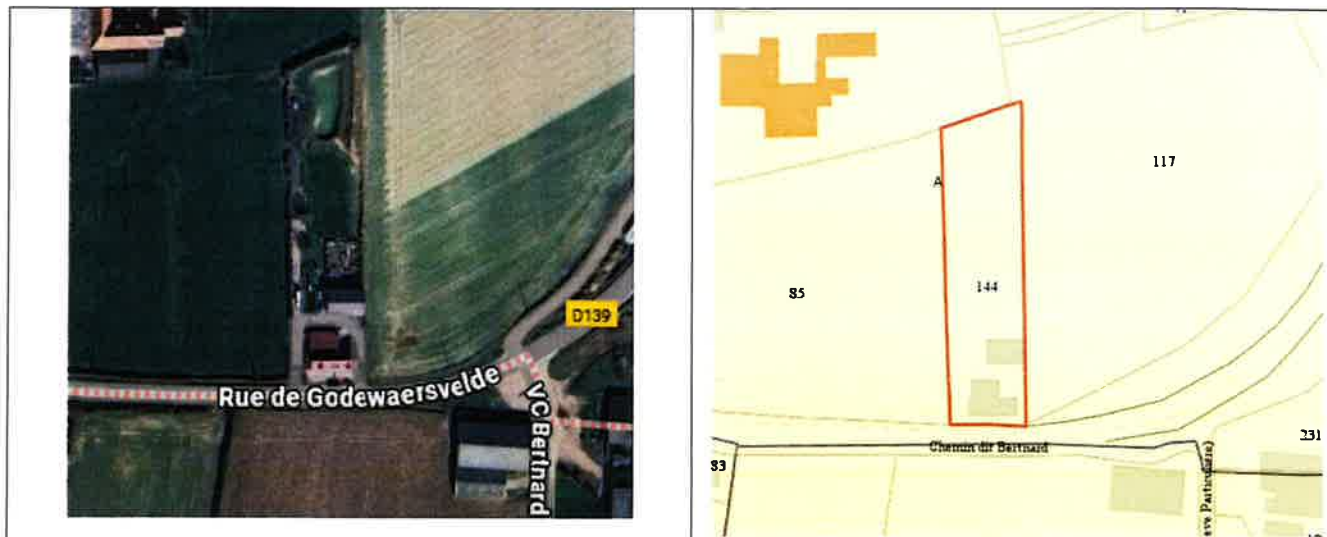
Date d'intégration :

Rédacteur de la fiche : Mairie

Zonage : A

Adresse : 2148 Rue d'Eecke

Section cadastrale et N° de parcelle : ZH 144



Commentaires : Changement de destination pour le hangar dans l'encadré bleu.

Destination(s)* future(s) autorisée(s) pour le bâtiment (merci de cocher les destinations possibles ; en complément, possibilité de barrer les sous-destinations qui ne sont pas souhaitées) :

- **Habitation**

- Logement (y compris gîtes et chambres d'hôtes limitées à 5 chambres)
- Hébergement (de type foyer notamment)

Si la destination « habitation » est autorisée, combien de logements doit-on autoriser au maximum par bâtiment repéré ?

Si la destination « habitation » est autorisée, combien de logements doit-on autoriser au maximum par fiche ?

- **Commerce et activités de service**

- Artisanat et commerce de détail
- Restauration
- Commerce de gros
- Activités de services ou s'effectue l'accueil d'une clientèle
- Hébergement hôtelier et touristique (résidences de tourisme, hôtels)
- Cinéma

- **Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire**

- Industrie
- Entrepôt
- Bureau
- Centre de congrès et d'exposition

Destination* : les destinations des constructions sont définies par l'arrêté du 10 novembre 2016 définissant les destinations et sous-destinations de constructions. Elles sont explicitées en partie 3 du règlement écrit.